

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 09
Votes pour : 08 contre : 00
Date de la convocation : 24/02/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trois mars à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, CADIERGUES Maud, DELOMEZ François, DELPOUVE Sandra, DEVILLERS Claudine, DUPENT Julien, LEVECQUE Daniel.

Étaient absents : BRÉELLE Christophe, ROGER Sophie.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur PÉCOURT Florent est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte financier unique 2025 (2026-01)

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Locales prescrivant l'obligation de retrait du Maire lors du vote du compte financier unique. Monsieur le Maire sort de la salle, monsieur NIQUET Johan se voit confier la présidence de la séance.

Monsieur Niquet présente de compte financier unique de la commune dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Fonctionnement : 202 688,15 €
- Investissement : - 62 662,46 €

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix pour, adopte le compte financier unique de la commune de Neuville de l'année 2025 annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire,

